



recensement agricole 2010

Premières tendances Dordogne

En 2010, en Dordogne, 8 700 exploitations mettent en valeur 309 700 hectares de surface agricole. En dix ans, le département a perdu le quart de ses exploitations et près de 24 000 hectares de terres à vocation agricole.

Les grandes exploitations spécialisées résistent mieux. Les petites, orientées vers des productions combinées, reculent. En dix ans, une sur deux a disparu.

Au niveau des orientations, maïs, fruits, vins et volailles de qualité s'affirment dans le paysage agricole périgourdin. La Dordogne se caractérise par un emploi et des structures très familiales, hormis dans le secteur des cultures pérennes (vin, fruit,...).

En 2010, la Dordogne concentre près de 15% du potentiel économique agricole aquitain. Elle se positionne au 31^{ème} rang des départements agricoles français.

309 700 hectares de surface agricole utilisée

En Dordogne, on recense près de 8 700 exploitations agricoles. Elles recouvrent près de 309 700 hectares de surface utilisée (SAU) auxquels il faut ajouter 3 000 hectares de cours et bâtiments et 69 300 hectares de bois et landes et autres surfaces non productives dépendant des exploitations.

En dix ans, la SAU a diminué de plus de 7%, soit environ 23 800 hectares.

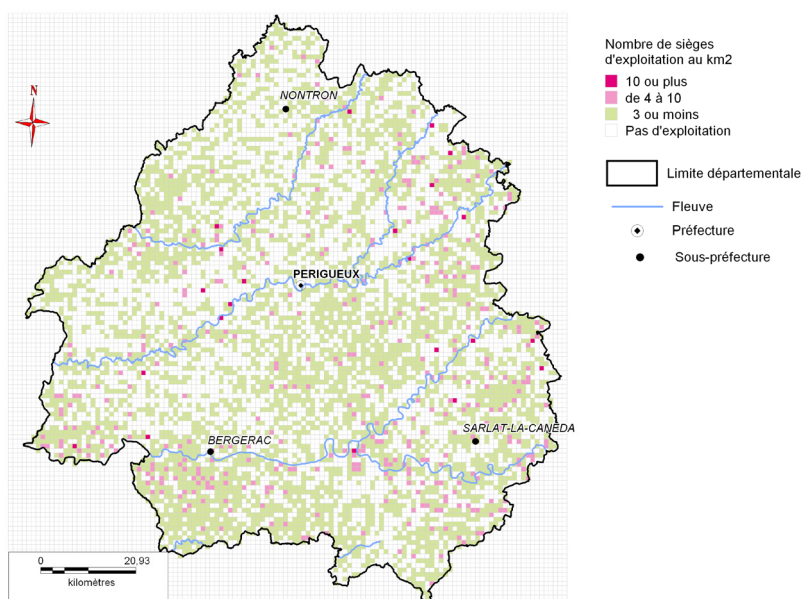
Avec près de 178 000 hectares, les surfaces toujours en herbe et fourrages

représentent plus de 57% de la SAU. Viennent ensuite les céréales (26%) et les oléagineux et protéagineux (6%). Le vignoble, situé en majeure partie au sud-est du département, regroupe 4% de la SAU et les vergers s'étendent sur plus de 10 000 hectares (3% de la SAU).

Par ailleurs, les sièges d'exploitation se répartissent assez régulièrement sur l'ensemble du département.

Des exploitations réparties de manière homogène sur le territoire départemental

Localisation des sièges d'exploitation en Dordogne (densité au km²)



Note de lecture :

Cette carte représente le nombre de sièges d'exploitation géolocalisés par km². Une maille de la grille = 1 km²

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations spécialisées périgourdines résistent mieux

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

Les petites unités mixtes disparaissent

En dix ans, l'agriculture périgourdine a perdu le quart de ses exploitations. Dans le même temps, près de 24 000 hectares de terres qui avaient un usage agricole en 2000 ne l'ont plus en 2010.

Les unités orientées vers des productions combinées (mixtes) sont en net recul sur la période 2000-2010, une sur deux a disparu. En 2000, ces unités représentaient le tiers des exploitations périgourdines. Elles pèsent pour moins du cinquième aujourd'hui.

La perte de ces exploitations contribue pour la moitié de la disparition totale d'exploitations départementales et correspond aux neuf dixièmes de la déprise agricole.

Côté exploitations spécialisées, les résultats sont contrastés. Le recul de l'élevage se confirme. Les secteurs bovins, ovins et porcins voient disparaître entre le quart et la moitié de leurs unités. A l'opposé, le secteur de l'aviculture spécialisée se renforce.

Dans le secteur végétal, la vigne perd une exploitation sur quatre, fruits et légumes restent stables. Le secteur des grandes cultures progresse légèrement.

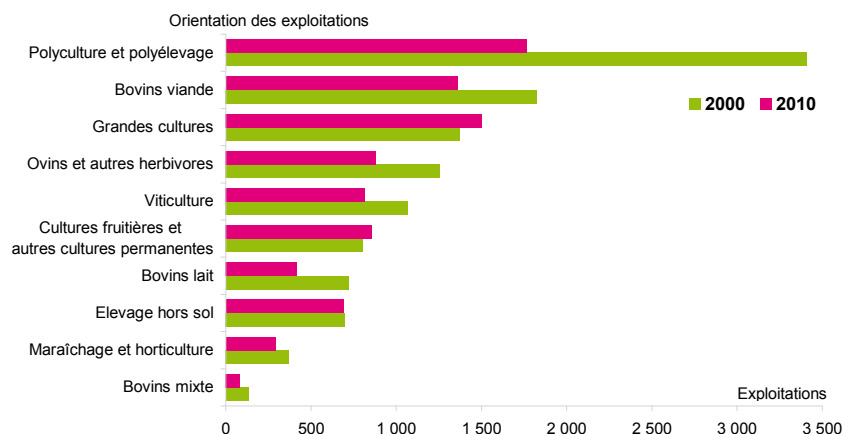
Viticulture et volailles, un fort potentiel économique agricole

Entre 2000 et 2010, le taux de disparition des exploitations affecte particulièrement les petites (voir encadré) et moyennes exploitations, en moyenne près d'une sur trois.

Le nombre de grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, reste stable sur la période. Elles représentent le cinquième de l'effectif et les trois quarts de la valeur du potentiel de la production départementale. Plus de la moitié sont recensées en viticulture et aviculture spécialisée.

En 2010, l'agriculture périgourdine représente 15% du potentiel économique agricole aquitain, comme en 2000. Ce résultat positionne la Dordogne au 31^{ème} rang des départements agricoles français en 2010. Elle était 26^{ème} en 2000.

En dix ans, une exploitation mixte périgourdine sur deux a disparu



Source : Agreste - Recensements agricoles

Polyculture-élevage et bovins viande : un tiers de l'emploi en Dordogne, malgré une forte chute

Entre 2000 et 2010, la Dordogne perd presque un tiers de son emploi agricole, accompagnant la baisse du nombre d'exploitations. Emploi familial et salariat extérieur (permanents et saisonniers) sont également touchés. Les exploitations de polyculture-élevage, dont la moitié a disparu en dix ans, font face à la perte d'un emploi sur deux.

L'emploi reste très familial en Dordogne, les trois quarts du volume de travail sont ainsi effectués par la main-d'œuvre familiale. La baisse du salariat extérieur a relativement épargné les salariés permanents (- 5%). Les exploitations spécialisées en maraîchage ou en viticulture emploient quatre permanents sur dix. Par contre, le travail saisonnier perd un cinquième de ses effectifs sur la même période. Les trois quarts d'entre eux travaillent dans une exploitation de fruits ou cultures permanentes, maraîchage ou viticulture. Ce sont principalement les exploitations viticoles et maraîchères qui voient chuter leur effectif saisonnier.

Le travail fourni par les ETA (entreprises de travaux agricoles) et CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) reste très marginal, 1% du volume de travail du département.

L'emploi familial est plus durement touché dans les exploitations de polyculture-élevage ou spécialisées dans l'élevage de bovins viande (presque la moitié des emplois en moins), en lien avec la chute du nombre de ces exploitations entre 2000 et 2010. La part des conjoints et autres actifs familiaux baisse fortement, augmentant ainsi celle des chefs et coexploitants, qui effectuent 79% du travail familial sur l'exploitation en 2010.

L'activité de chef d'exploitation est toujours peu féminisée, la part de femmes reste stable (28%) depuis dix ans. Elles sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins. La transmission de l'exploitation entre conjoints suite au départ en retraite du chef explique en grande partie cet écart. La Dordogne est, avec le Lot-et-Garonne, le département aquitain où les exploitants sont le plus âgés.

Définitions

Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

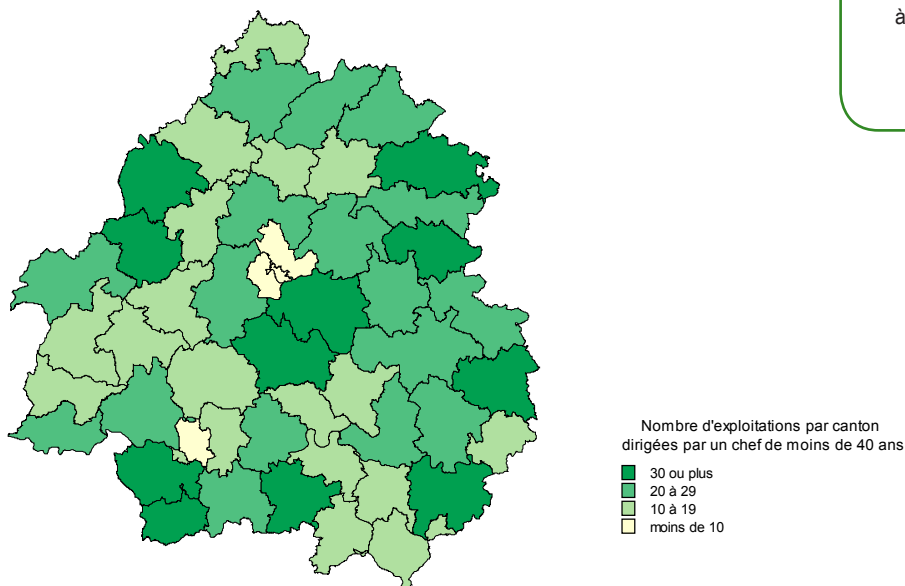
Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Des chefs plus âgés que dans le reste de la région



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



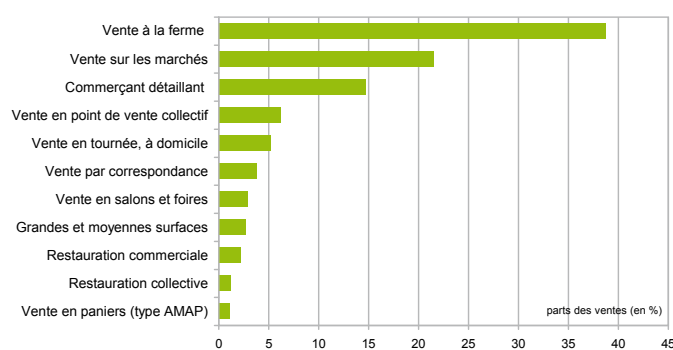
Diversification, circuits courts : un complément de revenu

La diversification : un complément d'activité pour 14% des exploitations

Afin de mieux valoriser leurs produits, outils ou site de production, 1 200 exploitations, soit 14% de l'ensemble des exploitations agricoles périgourdines développent une activité de diversification : transformation de produits à la ferme, travaux à façon, tourisme vert, production d'énergie renouvelable... La contribution de celle-ci au chiffre d'affaires, modeste dans les moyennes à grandes unités (moins de 10% du chiffre d'affaires pour 40% d'entre elles), peut se révéler vitale pour les petites exploitations : pour plus de la moitié, elle représente plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Parmi les services offerts, l'agritourisme (hébergement, restauration, activités de loisir), est très développé en Périgord. Il est proposé deux fois sur cinq plaçant le département en tête de la région pour cette activité. La transformation des produits agricoles, avec notamment la découpe et conserve de viande (volailles grasses en particulier, fleuron des productions transformées de ce département) est pratiquée sur un quart des unités.

Vente à la ferme, sur les marchés ou à un commerçant détaillant : 77% des ventes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les circuits courts concernent une exploitation sur cinq

La commercialisation des produits de l'exploitation via des circuits courts (hors vins, voir encadré) concernent 18% des exploitations en Dordogne. Près de la moitié d'entre elles réalisent ainsi plus de 75% de leur chiffre d'affaires.

Ce sont les produits animaux (transformés ou non) qui sont le plus souvent commercialisés dans ce cadre. Ils concernent le tiers des exploitations pratiquant des ventes via des circuits courts. Viennent ensuite les fruits et légumes (27% des unités), puis les œufs et volailles (17%) et le miel (6%).

Plus de 80% des exploitations, concernées par les circuits courts, ne mobilisent qu'un seul mode de commercialisation. La vente directe à la ferme constitue le mode le plus utilisé (40% des cas), viennent ensuite la vente sur les marchés (22% des cas) et la vente à un commerçant détaillant (15% des cas). La vente en panier (type AMAP) est très marginale en Dordogne. Elle n'est proposée qu'une fois sur cent.

Définitions

■ Diversification

Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant, qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de ventes de produits transformés, ou encore d'agritourisme, de travaux à façon.

Ces activités de diversification peuvent se faire de deux façons différentes, soit au sein de l'exploitation elle-même, soit dans le cadre d'une entité juridique spécifique.

■ Circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en son nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.

Le champ se limite aux produits issus de l'exploitation et destinés à l'alimentation humaine, **hors vins**. Les données concernant la commercialisation des vins feront l'objet d'un traitement spécifique.

La Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle Collecte du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
 Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
 Composition - Impression : SRISSET Aquitaine
 Dépôt légal à parution
 N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412